


5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Frankart Aurélie ;Schepens Bénédicte ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Après une introduction à la législation sur le bien-être au travail, les notions principales ainsi que des notions législatives sont décrites pour les différents thèmes abordés : les ambiances physiques de tra-vail (le bruit, les ambiances thermiques, les vibrations, l'éclairage et le travail sur écran, les radiations ionisantes et non ionisantes); les ambiances chimiques de travail (notions de toxicologie et d'évaluation des risques, les cancers professionnels, la qualité de l'air intérieur, les fiches de sécurité et l'étiquetage des produits chimiques); les agents biologiques ; les aspects ergonomiques et le port de charge; la charge psycho-sociale ; le travail posté; les équipe-ments de protection individuelle; la protection de la maternité; les accidents du travail et les maladies professionnelles
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>1 Ce cours vise à donner une formation de base à des étudiants qui seront amenés dans leur vie professionnelle à traiter avec des conseillers en prévention dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène, de la médecine du travail, de l'ergonomie et du psychosocial . Les étudiants doivent être largement sensi-bilisés et motivés aux problèmes posés, ainsi qu'être capables techniquement d'établir avec des spécia-listes un dialogue fructueux pour la mise en #uvre de mesures visant à l'amélioration des conditions de travail</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les modalités relatives à l'évaluation certificative sont décrites et disponibles sur le site du cours sur la plateforme <i>Moodle</i> du cours. Elles sont également présentées aux étudiant.e.s lors du premier cours. Les étudiants sont évalués par un <b>examen écrit</b> en présentiel, sauf circonstances exceptionnelles. La matière de l'examen correspond aux objectifs poursuivis par le cours. L'examen portera sur les deux parties du cours dispensées par chacune des deux enseignantes, de <b>manière proportionnelle</b> . En effet, chaque partie de l'examen sera évaluée séparément par l'enseignante concernée.
Méthodes d'enseignement	Enseignement ex-cathedra avec un temps consacré à l'échange avec les étudiant.e.s. Eu égard aux circonstances, l'enseignement pourra, le cas échéant, être complété (ou remplacé) par d'autres méthodes pédagogiques.
Contenu	Après une introduction à la législation sur le bien-être au travail, les notions principales ainsi que des notions législatives sont décrites pour les différents thèmes abordés : les ambiances physiques de travail (le bruit, les ambiances thermiques, l'éclairage et le travail sur écran); les aspects ergonomiques du poste de travail; la charge psychosociale; le travail posté; les équipements de protection individuelle; la protection de la maternité; les accidents du travail et les maladies professionnelles. Concernant les dimensions psychosociales, les facteurs de risque de ces dernières ainsi que leurs conséquences pour la santé physique et mentale seront passés en revue. La prévention des risques psychosociaux et la surveillance de la santé sont également exposées. Le rôle et l'articulation des acteurs du bien-être ainsi que de manière plus globale, la cohérence et l'effectivité des mécanismes mis en place en matière de bien-être au travail sont examinés.
Bibliographie	La bibliographie est annoncée et/ou rendue disponible sur la plateforme <i>Moodle</i> du cours.
Autres infos	Cet enseignement sera dispensé en horaire décalé du soir et/ou du samedi matin.
Faculté ou entité en charge:	TRAV

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences du travail (horaire décalé)	TRAV2M	5		
Master [60] en sciences du travail (horaire décalé)	TRAV2M1	5		